



Assemblée générale

Distr. limitée
2 octobre 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-cinquième session

14 septembre-7 octobre 2020

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Pakistan* : amendement au projet de résolution A/HRC/45/L.46/Rev.1

45/... Promotion, protection et réalisation du plein exercice des droits humains par les femmes et les filles dans les situations de crise humanitaire

Le paragraphe 1 *doit se lire* comme suit :

1. *Prie* la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de lui présenter, à sa quarante-neuvième session, un rapport écrit sur la promotion, la protection et le respect de l'exercice des droits humains par les femmes et les filles dans les situations de crise humanitaire aux niveaux national, régional et international, avec la contribution de tous les acteurs concernés, des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des organes de l'ONU et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des organes conventionnels, des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Organisation de la coopération islamique, à l'exception de l'Albanie.

